

Le soja est-il la nouvelle huile de palme ?

Une analyse de l'incidence de l'huile de soja sur le biodiesel

Novembre 2020

Résumé

Conformément à la directive sur les énergies renouvelables, l'huile de palme est la seule matière première qui sera éliminée des biocarburants dans le cadre des objectifs de l'UE en matière d'énergies renouvelables d'ici 2030. Il existe cependant de nombreuses preuves de déforestation et de changement d'affectation des terres causés par la culture du soja dans plusieurs régions d'Amérique latine (principalement).

Selon les estimations les plus récentes, le biodiesel de soja est le deuxième plus grand émetteur de GES, après le biodiesel d'huile de palme. Maintenant que l'utilisation du biodiesel d'huile de palme en Europe devrait diminuer avec les dernières mesures politiques prises, il existe un risque que le soja vienne combler le vide laissé par la suppression du biodiesel d'huile de palme sur le marché européen des biocarburants.

L'analyse des données récentes semble indiquer que l'expansion de la culture du soja dans les zones présentant un important stock de carbone pourrait être plus forte que celle précédemment envisagée. L'huile de soja remplirait alors les critères de l'UE pour être considérée comme une matière première présentant un risque élevé d'induire des CASI et serait écartée, tout comme l'huile de palme. Si aucune mesure n'est prise, l'UE pourrait assister à une augmentation massive de l'utilisation du biodiesel à base de soja, de deux à environ quatre fois plus élevée que les niveaux actuels, pour atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables d'ici 2030. Ces volumes supplémentaires d'huile de soja pourraient nécessiter l'exploitation de 2,4 à 4,2 millions d'hectares de terres cultivées supplémentaires, soit une superficie comprise entre celles de la Slovénie et des Pays-Bas.

1. Introduction et contexte

La deuxième directive sur les énergies renouvelables (RED II) fixe une limite à l'utilisation des biocarburants alimentaires et préconise plutôt l'introduction de carburants avancés sur le marché européen. C'est un pas dans la bonne direction, mais les biocarburants continuent d'être promus et utilisés malgré leurs effets néfastes sur l'environnement, le climat et la société.

La promotion et l'utilisation des biocarburants d'origine agricole entraînent l'extension des parcelles agricoles, car il faut plus de terres pour cultiver des plantes destinées à alimenter deux marchés principaux, à savoir le marché alimentaire et celui des carburants. Outre les effets sur le prix des denrées alimentaires¹, l'extension des terres agricoles peut se faire au détriment des zones naturelles présentant un important stock de carbone. Ce phénomène peut se produire directement ou indirectement (impacts liés aux CASI). La législation européenne exige que les matières premières des biocarburants soient certifiées comme ayant été cultivées dans des zones qui n'ont pas été déboisées depuis 2008 ; toutefois, l'expansion indirecte et ses effets ne sont pas pris en compte dans la législation actuelle. Pourtant, lorsque l'on examine les effets indirects, on s'aperçoit que la plupart des biocarburants habituellement utilisés en Europe produisent des émissions de gaz à effet de serre (GES) très élevées, parfois même supérieures à celles des carburants fossiles. C'est notamment le cas des huiles de palme, de soja et de colza².

La législation européenne actuelle tente de limiter ces impacts en restreignant l'utilisation des biocarburants d'origine agricole, bien que ceux-ci puissent toujours figurer dans les objectifs de l'UE à l'horizon 2030. Pour tenter de lutter contre les biocarburants les moins durables, la directive RED II prévoit une catégorie de « biocarburants à haut risque de CASI »³, pour lesquels on observe une expansion significative dans les zones présentant un important stock de carbone. Les biocarburants de cette catégorie seront supprimés d'ici 2030 (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas pris en compte dans les objectifs), après avoir connu une réduction progressive. D'après les données relatives à l'expansion des terres agricoles, l'huile de palme est la seule matière première des biocarburants considérée comme présentant un risque élevé de CASI au sens de la directive RED II. Cependant, il existe des preuves solides⁴ que le soja devrait également faire partie de cette catégorie. T&E a commandé une nouvelle étude à Cerulogy qui analyse les données les plus récentes sur l'expansion de la production de soja, en s'intéressant plus particulièrement aux pays d'Amérique latine.

¹ <https://www.transportenvironment.org/news/biofuels-policies-drive-food-prices-say-over-100-studies>

² <https://www.transportenvironment.org/publications/globiom-basis-biofuel-policy-post-2020>

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_19_1656

⁴ https://www.transportenvironment.org/sites/te/files/2019_01_Cerulogy_Risk_management_study.pdf

2. Les tendances de la déforestation dans les régions concernées

2.1 Analyse des données sur la déforestation

Biome amazonien

Les dernières données publiées par le gouvernement brésilien (fondées sur le système de surveillance de la déforestation PRODES) montrent que les taux de déforestation en Amazonie ont considérablement baissé entre 2004 et 2009, et sont relativement stables depuis maintenant plusieurs années. Cela laisse à penser que le moratoire sur la déforestation liée à la culture du soja en Amazonie et les autres mesures de prévention de la déforestation ont été en partie efficaces. Cependant, les données PRODES montrent que les taux de déforestation ont de nouveau augmenté depuis 2014. D'autres données fournies par l'observatoire Global Forest Change (GFC) confirment que les taux de déforestation ont de nouveau augmenté ces dernières années et donnent à penser que la déforestation pourrait avoir diminué à la fin de la dernière décennie moins fortement que ce que montre le PRODES (voir figure 1 ci-dessous). Ces différences pourraient s'expliquer par la résolution des deux outils/ensembles de données (GFC enregistre des données relatives à des zones plus petites que celles couvertes par le PRODES). Certains experts ont même laissé entendre que les responsables de la déforestation pourraient tirer profit des limites du système PRODES pour échapper à la détection. Quoiqu'il en soit, les deux ensembles de données montrent que les tendances de réduction de la déforestation en Amazonie sont en train de s'inverser.

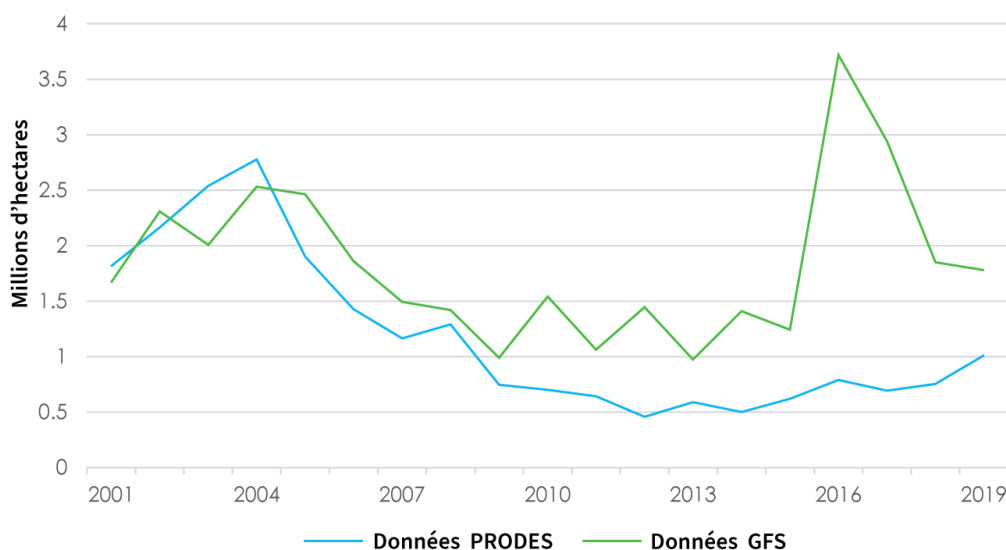


Figure 1 : Données relatives à la déforestation en Amazonie. Cerulogy, 2020

Autres régions

Le biome du Cerrado ⁵ a enregistré des taux de déforestation relativement stables ces dernières années, même si les statistiques agricoles montrent que ce biome est devenu une zone d'importance pour la culture du soja : 60 % des terres concernées par l'expansion de la culture du soja au Brésil se trouvaient dans le Cerrado ces deux dernières années. Dans la région du Chaco ⁶ (comprenant certaines parties de l'Argentine, de la Bolivie et du Paraguay), les taux de déforestation sont également relativement stables, un déboisement plus important ayant tout de même été observé en Bolivie et au Paraguay en 2019 ⁷. Cela laisse supposer l'existence d'une fuite de la déforestation vers des zones où les forêts sont peut-être moins protégées et indique également que le déboisement dépend fortement d'une action politique stable et claire.

2.2 Causes de la déforestation

Malgré certaines mesures politiques visant à mettre un terme à la déforestation en Amérique latine (telles que le moratoire sur le soja), l'expansion agricole reste un facteur important de déforestation et de destruction de l'habitat dans les zones tropicales. L'expansion agricole est due à la fois à l'expansion des pâturages destinés au bétail et à celle des terres cultivées pour la production de soja. La dynamique des terres est complexe, et il est difficile d'identifier la cause immédiate de la déforestation dans une zone donnée, mais les données montrent que l'expansion des pâturages et celle des terres cultivées doivent être considérées comme des facteurs immédiats et interdépendants de la déforestation.

Si l'expansion des terres cultivées peut se produire directement dans des zones présentant un important stock de carbone, il est également important de reconnaître l'expansion *indirecte* et la déforestation, et comprendre leur fonctionnement. L'intérêt croissant pour la culture du soja accroît la demande de nouvelles terres agricoles. Cela peut conduire les propriétaires de pâturages à vendre leurs terres aux producteurs de soja, délocalisant ainsi leur activité et la frontière agricole plus loin. Bien que, dans ce cas, le soja ne représente pas une cause directe de déforestation, il provoque le déplacement du bétail, ce qui fait peser une pression supplémentaire sur les terres disponibles, possiblement au détriment des zones présentant un important stock de carbone comme les forêts. Cet exemple démontre la complexité des effets du CASI ⁸, qui ne sont pas pris en compte dans la législation européenne actuelle. Ces effets négatifs directs et indirects liés à l'expansion de la culture du soja

⁵ <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/cerrado>

⁶ <https://www.worldwildlife.org/places/gran-chaco>

⁷ <https://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest>

⁸ <https://www.transportenvironment.org/news/video-why-are-most-biofuels-worse-climate-fossil-fuels>

pourraient s'aggraver si la demande de soja pour la production de biocarburants venait à augmenter dans l'UE.

2.3 Analyse des données sur l'expansion de la culture du soja

La recherche menée par Cerulogy examine les dernières données concernant l'expansion des terres associée à la culture du soja en tant que produit de base, à l'instar de l'étude réalisée par le département de recherche de la Commission européenne en 2019 pour comprendre les taux de déforestation liés aux produits de base utilisés pour la production de biocarburants.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs révisées des taux d'expansion des terres cultivées pour le soja dans les zones présentant un important stock de carbone. Les valeurs plus élevées résultent de l'expansion accrue des terres dédiées à la production de soja intervenue depuis l'évaluation de la Commission européenne au début de l'année 2019. Par ailleurs, des données récentes semblent indiquer que cette expansion dans les zones présentant un important stock de carbone a été plus importante que ce qui avait été estimé précédemment.

		Part de l'expansion mondiale de la culture de soja	Expansion associée à la déforestation (données révisées)	Expansion associée à la déforestation (Commission européenne, 2019a)
Brésil	<i>Caatinga</i>	3,1 %	7,5 %	3,0 %
	<i>Cerrado</i>	21,6 %	26,0 %	14,0 %
	<i>Forêt Atlantique</i>	7,1 %	7,5 %	3,0 %
	<i>Pantanal et Pampa</i>	6,6 %	7,5 %	3,0 %
	<i>Amazonie</i>	7,4 %	3,5 %	2,2 %
	Total	45,8 %	15,6 %	10,4 %

Argentine	0,0 %	9,0 %	9,0 %
Paraguay	3,0 %	57,0 %	57,0 %
Uruguay	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Bolivie	1,0 %	60,0 %	60,0 %
<i>Total Amérique latine</i>	49,7 %	18,6 %	14,0 %
États-Unis	24,6 %	3,0 %	2,0 %
Reste du monde	24,9 %	2,0 %	2,0 %
<i>Total mondial</i>	100,0 %	10,5 %	8,0 %

Tableau 1 : Estimations révisées de l'expansion de la culture du soja dans les zones présentant un important stock de carbone par rapport à celles de la Commission européenne datant de 2019. Source : Cerulogy, 2020.

La méthodologie de la Commission fixe un seuil de 10 %, au-delà duquel l'expansion des terres cultivées dans des zones présentant un important stock de carbone est considérée comme « significative »⁹. Comme le montre le tableau 1, la Commission a estimé en 2019 que, depuis 2008, 8 % de l'expansion de la culture de soja avait eu lieu dans des zones présentant un important stock de carbone. Cependant, l'analyse des dernières données disponibles par Cerulogy donne à penser que cette expansion pourrait être plus importante, atteignant jusqu'à environ 10,5 %. Dans ce cas, conformément au seuil fixé par la Commission européenne, **l'huile de soja devrait être qualifiée de matière première des biocarburants à haut risque de CASI** et être écartée, tout comme l'huile de palme.

⁹ Voici la définition donnée par la DIRECTIVE RED II : « matières premières présentant un risque élevé d'induire des changements indirects dans l'affectation des sols dont la zone de production gagne nettement sur les terres présentant un important stock de carbone »

3. L'UE doit agir pour éviter une utilisation accrue de l'huile de soja

Depuis l'adoption de la directive RED I en 2009, l'Europe a connu une augmentation constante de l'utilisation d'huile végétale dans le secteur des biocarburants, avec une hausse particulièrement forte de l'huile de palme. Tandis que l'huile de colza est restée relativement stable, depuis 2016, l'UE a enregistré une légère augmentation de la demande d'huile de soja pour la production de biocarburants en Europe¹⁰, avec des volumes de biodiesel de soja importés dans l'UE fluctuant au fil des ans, principalement en raison de la modification des politiques commerciales. Au total, en 2019, l'UE a consommé environ 1,8 million de tonnes d'huile de soja sous forme de biodiesel.

En se fondant sur le cadre réglementaire actuel, on peut s'attendre à ce que la demande d'huile végétale pour le biodiesel en Europe reste plus ou moins la même qu'aujourd'hui (un peu moins de 15 millions de tonnes d'huile végétale¹¹). En raison de la suppression de l'huile de palme comme matière première des biocarburants – prévue en 2030, voire plus tôt, si l'on se fie à la position de certains États membres de l'UE –, nous prévoyons que la demande d'huile de soja continuera de croître dans les années à venir.

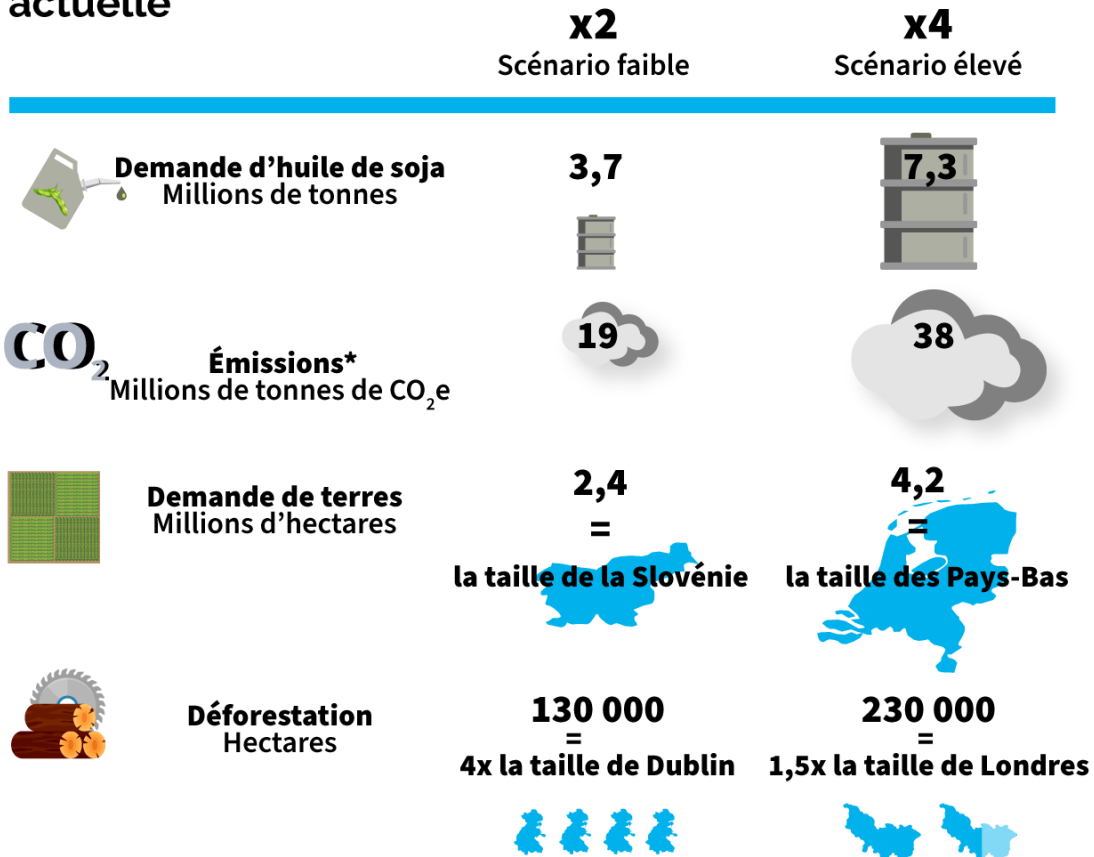
D'après l'analyse de Cerulogy, la demande de biodiesel de soja en Europe pourrait être deux à quatre fois supérieure à ce que l'UE consomme aujourd'hui.

¹⁰ <https://www.transportenvironment.org/publications/more-palm-oil-and-rape-seed-oil-our-tanks-our-plates>

¹¹ Calcul basé sur une demande d'environ 7,8 millions de tonnes de biocarburant (EMAG) et d'environ 6,5 millions de tonnes de « diesel renouvelable » (HVO), qui présentent les mêmes risques que les biocarburants en cas d'utilisation de matières premières non durables (telles que les produits dérivés de l'huile de soja et de palme).



Effets de la hausse de la demande d'huile de soja pour la production de biodiesel par rapport à l'utilisation actuelle



Dans le cadre du « Green Deal » de l'UE, des engagements à devenir neutre en carbone, à réduire la déforestation, et à protéger et à restaurer la biodiversité mondiale, l'utilisation de l'huile de soja (et d'autres matières premières destinées à l'alimentation humaine et animale) pour la production de biodiesel ne devrait pas avoir sa place en Europe.

4. Conclusions

En vue de la révision des politiques concernées, nos conclusions sont les suivantes :

- Les données les plus récentes sur la déforestation en Amérique latine montrent que la déforestation se poursuit aujourd'hui dans des régions de grande importance comme l'Amazonie, le Chaco et le Cerrado. Les pâturages (pour le bétail) et les terres cultivées (pour le soja) sont les principaux responsables de cette déforestation. Ces facteurs sont étroitement liés. Tout commence généralement par **l'expansion des pâturages, qui sont ensuite « repoussés » par les terres cultivées**, ce qui ajoute une pression supplémentaire sur les terres.
- Si les mesures de lutte contre la déforestation en Amazonie brésilienne semblent avoir en partie porté leurs fruits, il se peut qu'il y ait eu un **effet de fuite dans d'autres régions et pays**. En outre, les données disponibles sur la déforestation sont parfois incohérentes, et l'efficacité des politiques et des mesures dépend fortement de l'orientation politique du pays.
- Les données révisées indiquent que l'expansion de la culture du soja dans les zones présentant un important stock de carbone pourrait être plus importante que ce qui avait été estimé précédemment – 10,5 % contre 8 % estimés au début de l'année 2019 –, ce qui est supérieur au seuil minimal (10 %) fixé par la Commission européenne. Dans ce cas, l'UE devrait qualifier le soja **de matière première à haut risque de CASI au sens de la directive RED II et l'écarter d'ici 2030 au plus tard. Les États membres devraient déjà commencer à limiter et à supprimer dès que possible** la distribution de biodiesel de soja dans leur pays.
- Si aucune mesure réglementaire n'est prise en Europe, on peut craindre **une augmentation de la demande d'huile de soja pour la production de biodiesel d'ici 2030 2 à 4 fois supérieure aux niveaux de 2019**, ce qui contribuera à une hausse de 19 à 38 millions de tonnes de CO₂e et à une déforestation supplémentaire pouvant atteindre 230 000 ha. En application des objectifs de neutralité carbone, **l'UE doit restreindre et éliminer l'utilisation des biocarburants produits à partir de matières premières destinées à l'alimentation humaine et animale lors de la prochaine révision des politiques concernées.**

Informations complémentaires

Cristina Mestre,

Responsable Biocarburants

Transport & Environment

cristina@transportenvironment.org

Mobile : +32 (0)488 797 439